Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 DECEMBRE 2006

L'an deux mil six, le quinze décembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. MONDON René - M. GRONDIN Jules a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 6 décembre 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Personnel communal
- Création d'emploi

Pour les besoins des services, le Maire propose au conseil municipal de créer un emploi par voie contractuelle pour une durée de trois ans, renouvelable une fois dans les conditions suivantes :

Emploi :	01 agent administratif qualifié
Base légale :	circulaire préfectorale en date du 08 septembre 2006
Niveau de rémunération :	SMIC mensuel
Durée hebdomadaire :	35 H/semaine
Nature des fonctions :	tâches administratives d'exécution, tâches diverses de bureautique, accueil du public, travaux divers de saisie informatique et de secrétariat.

MAIRIE DES AVIRONS

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de créer **un poste d'agent administratif qualifié**, aux conditions sus-énoncées

- les crédits nécessaires seront portés au chapitre 012 du Budget Primitif 2007.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS